

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Lattara, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2020.

OBJET: DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DU THEATRE JACQUES COEUR 2020

PRESENTS : M. MEUNIER, M. ANDREU, Mme ALVAREZ, M. PASTOR, Mme REBOUL, M. CAPEL, Mme PLANCKE, M. MODOT, Mme MARGUERITTE, M. JOUVE, Mme JIMENEZ, M. BATTIVELLI, M. LOPEZ, Mme AUBY, M. ACQUAVIVA, Mme PLANTIER, M. CANDELA, Mme GUARINIELLO, Mme GENTE, M. ATLAN, Mme PRIEU, M. FABIANO, Mme MARTINEAU, Mme RIAUMAL-BABOIN, Mme GRANADOS, M. PLANCHOT, Mme KESSAS, Mme LAMARQUE, M. FOURCADE, M. RHUL, Mme BERRENGER
EXCUSES : M. BORELLO, Mme LECOINTE

Lors de sa séance du 17 décembre 2019, le Conseil Municipal a voté le budget primitif Théâtre Jacques Cœur 2020.

Par délibération n°Del2020-141 en date du 24 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative n°1 du budget annexe théâtre Jacques Cœur.

Aujourd'hui, il convient de modifier les crédits de fonctionnement, notamment ceux concernant les dépenses.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve la décision modificative n° 2 au budget annexe du Théâtre Jacques Cœur proposée dans les tableaux ci-dessous :

I - SECTION FONCTIONNEMENT

1) DEPENSES

Chapitre 012	Charges de personnel	-	10 000,00
6215 - DFCP/THJC	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	-	10 000,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	+	10 000,00
6718 - DFCP/THJC	Remboursement suite annulations de spectacles	+	10 000,00
TOTAL			0,00

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par 26 voix pour et 7 abstentions.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Cyril MEUNIER,
Maire.

